

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :
9 novembre 2021

Date d'affichage :
19 novembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 novembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 11

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

QUESTION N° 28

OBJET : Partenariat entre les Communes de Riom, Chatel Guyon, Volvic et Mozac autour des saisons culturelles : avenant 2021-2022

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 novembre 2021.

Dans le cadre d'une politique culturelle visant à favoriser les échanges et la circulation des publics entre les Communes de Riom, Volvic, Chatel-Guyon et de Mozac, cette convention, déclinée chaque année par avenant, a pour objet de définir les grands axes de collaboration.

Les Communes partenaires s'engagent sur les quatre points suivants :

- Est organisé, conjointement, chaque année, un évènement culturel et artistique, alternativement dans chaque Commune signataire.
- La programmation de spectacles scolaires assurée spécifiquement par chaque Commune fait l'objet d'une recherche de complémentarité (mais chaque Commune garde la priorité à ses écoles).
- La Commune de Riom propose son expertise et expérience en tant que scène régionale pour faire rayonner les résidences d'artistes et en termes de médiation culturelle.
- Les partenaires s'engagent à se concerter annuellement sur les dates et lieux de leurs représentations.

Pour l'année 2021-2022, la Commune de Chatel Guyon est retenue pour accueillir le spectacle.

Sur le plan financier, les quatre partenaires participeront au financement des propositions artistiques pour l'organisation du spectacle commun annuel. Les autres propositions seront la charge des Communes qui organisent.

COMMUNE DE RIOM

Les Communes partenaires s'engagent dans cette convention à mettre en avant ce partenariat dans leur communication et les abonnés de chaque saison bénéficieront de tarifs réduits dans les autres salles.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la signature de l'avenant 2021-2022 à la convention de partenariat entre les Communes de Riom, Chatel Guyon, Volvic et Mozac autour des saisons culturelles**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL